

Lyon, le 30/09/2020

Circonscription
de LYON 4 CALUIRE

Dossier suivi par :
Mme CREUSEVAULT

Téléphone :
04.78/29/64/71
Télécopie :
04/78/29/63/15
Mél : ce.0690175r@ac-lyon.fr

adresse: 2, rue Chazière
69004 LYON

L'Inspectrice de l'éducation nationale
de la circonscription de LYON 4
CALUIRE

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'écoles,

Objet : Organisation du Pôle Ressources Lyon 4 Caluire 2020_2021 (2^{ème} version)

CONTEXTE DE REORGANISATION / TEXTE DE RÉFÉRENCE DES PÔLES RESSOURCES

Le Pôle Ressources de notre circonscription se voit doté cette année d'un poste de référent que nous partageons avec la circonscription de Rillieux la Pape. Nous accueillons donc le lundi et le jeudi, **madame SEVENIER Laure** qui apportera son concours à l'aide aux équipes dans la gestion de la difficulté scolaire. L'organisation que nous avons mise en place les années précédentes, avec des référents issus du RASED ou de l'équipe de circonscription, se doit donc d'être revue de façon harmonisée sur les deux circonscriptions. La note présente vise à en décrire le nouveau fonctionnement.

Pour rappel :

Circulaire n°2014-107 du 18/08/2014 qui instaure les pôles ressources de circonscription. « Un pôle ressources dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants [...] L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressources, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. »

LE PÔLE RESSOURCES DE CIRCONSCRIPTION

Quels sont les objectifs du pôle ressources ?

Il s'agit de :

- Répondre aux scolarisations difficiles qui se manifestent dans les écoles,
- Accompagner aussi bien les élèves, leurs familles, les enseignants et l'équipe éducative dans les difficultés qu'ils rencontrent.

Quand le pôle ressources peut-il être saisi ?

- Le pôle ressources ne peut pas être saisi en première intention.

- Les équipes d'école ont, dans un premier temps, mobilisé les ressources internes à l'école (rencontre famille, mise en place adaptations en classe / dans l'école, réflexions en équipe pédagogique, sollicitation des interlocuteurs de niveau 1, équipe éducative ou de suivi de scolarisation - si élève avec dossier MDPH). Les interlocuteurs de niveau 1 (membres du RASED et CPC) sont répartis en réseau de façon à couvrir l'ensemble des écoles (cf tableau de déploiement du Pôle ressources). Ils peuvent être sollicités par les équipes pour participer à tout ou partie des conseils de cycle relevant du traitement de la difficulté scolaire ; Ils y répondent en fonction de leurs possibilités.

Pour quels types de situation les équipes d'école peuvent-elles interpeller le pôle ressources ?

Lorsque la scolarisation d'un enfant se montre difficile :

- La situation scolaire de l'enfant n'évolue pas, malgré des aménagements, aides et adaptations déjà mis en place dans la classe et dans l'école.
- Les difficultés perdurent dans le temps,
- La situation est bloquée, les relations avec la famille sont conflictuelles.
- Lorsqu'il y a des mises en danger de l'élève concerné et/ou d'autres élèves.
- Lorsqu'il y a des mises en danger de l'enseignant(e) et/ou des autres adultes.
- Quand les modalités de scolarisation ou d'orientation sont à réinterroger.

Quelles sont les missions du pôle ressources de circonscription ?

1/ Développer la connaissance entre les acteurs

- Développer un cadre de travail partagé entre différentes institutions qui n'ont pas au départ « une culture » commune pour une coopération dans un objectif commun

2/ Soutenir les enseignants ou équipes, les enfants en souffrance à l'école et dans leur famille (dans la mesure des compétences et moyens des membres du pôle)

- En prenant appui sur les regards croisés de professionnels d'institutions différentes, afin de viser une approche globale des situations.
- En faisant émerger, au cours des échanges, des pistes d'action nouvelles, notamment pédagogiques, organisationnelles, d'accompagnements, en fonction des partenaires sollicités.

La fonction de l'enseignant référent pôle ressources ne se substitue pas à celles des autres enseignants spécialisés (RASED, ERSH ...) qui sont aussi des personnes ressources.

ORGANISATION PRATIQUE

Qui sont les membres du pôle ressources ?

1/ Les membres du pôle ressources « plénier »

Institution	Services	Fonction
Education Nationale		Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) chargé de circonscription
		Enseignante référente pôle ressources de circonscription
		Conseillers pédagogiques de circonscription (CPC)
		Psychologues de l'Education Nationale - RASED
		Enseignants spécialisés chargés des aides pédagogiques - RASED
		Enseignants spécialisés chargés des aides rééducatives - RASED
		Enseignants coordonnateurs ULIS
		Enseignants spécialisés pour les élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A)
		Directeurs/trices d'école
	Ville de Lyon pour médecins, infirmières et AS sur Lyon 4	Médecin scolaire
Infirmière scolaire		
Conseillère technique de service social scolaire ou son représentant (AS scolaire)		
Enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSH)		
Métropole	MDM	Cheffe de service social
CH le Vinatier	CMP Caluire / Croix Rousse	Pédopsychiatre et/ ou Infirmière et/ ou Psychologue et/ ou AS
ESMS	SESSAD Aline Renard	Cheffe de service du SESSAD ou son représentant
		Directrice ou cheffe de service ou son représentant
MECS	MECS Claire Demeure Lyon 4 / Providence St Nizier Caluire	Directeurs
Les PEP 69	Internat Favre	Directeur ou représentant

Les réunions « PLÉNIÈRES » de pilotage, avec tous les partenaires se déroulent 2 fois dans l'année (en début et en fin d'année), pour :

- Apprendre aux partenaires à se connaître
- Envisager les collaborations réciproques
- Fixer la feuille de route, les modalités de fonctionnement
- Analyser les besoins du territoire
- Mesurer et réguler les actions du pôle ressources

La réunion plénière de fin d'année sera l'occasion de faire un retour d'expérience du fonctionnement du pôle ressources de circonscription. Elle permettra de faire le point sur les situations étudiées et sur les éventuelles modifications à apporter au dispositif des réunions.

Elle sera aussi l'occasion de fixer des pistes de travail, de réflexions pour l'année scolaire suivante.

2/ Les membres des « cellules de veille » du pôle ressources ou « réunions locales du pôle » comme nous les appelions par le passé

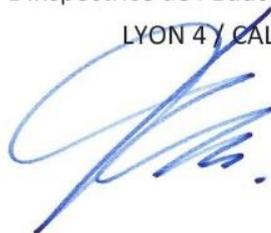
Ces cellules de veille sont réunies à chaque fois qu'il est nécessaire d'étudier une situation complexe avec l'ensemble des acteurs éducatifs qui accompagnent l'enfant en difficultés. Les cellules de veille ont lieu sans les familles qui sont informées néanmoins de la réunion et donnent leur accord. Un compte-rendu écrit ou oral (en entretien avec l'IEN ou l'enseignante référente Pôle ressources et le directeur) leur sera adressé, rassemblant l'ensemble des propositions d'aides élaborées par la cellule de veille. La famille les valide ou non.

Qui pilote, anime les réunions du pôle ressources ?

- L'IEN de circonscription pilote les réunions du pôle ressources.
- Il anime les réunions du pôle ressources plénier.
- La coordonnatrice du pôle ressources organise et anime les réunions de cellule de veille (la présence de l'IEN peut être requise).

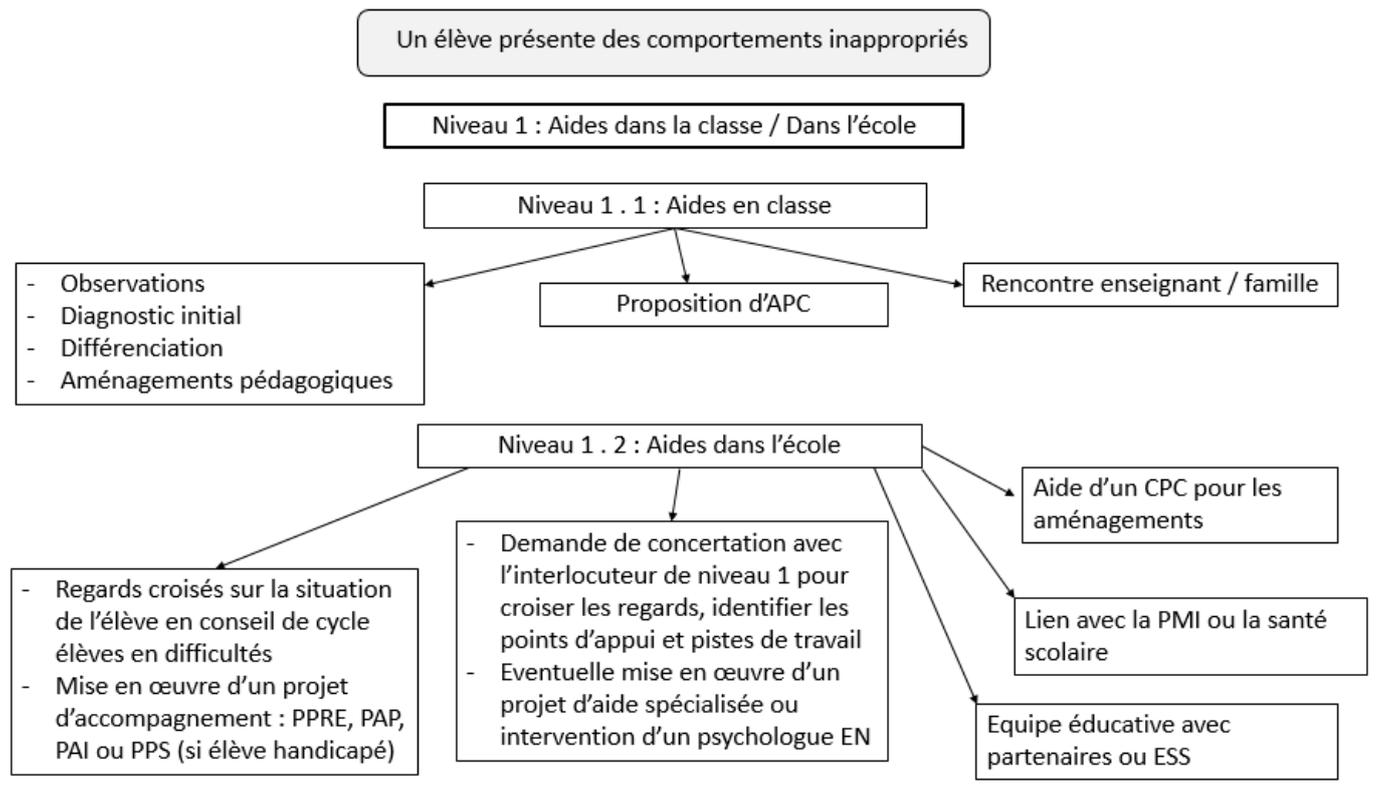
Compte tenu de la situation sanitaire, il n'est pas possible de réunir l'ensemble des membres du pôle en ce début d'année (absence de salle conforme aux normes sanitaires). Je vous recommande donc la lecture attentive de cette note et vous propose en annexe le schéma du protocole de fonctionnement du Pôle ressources. Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

L'inspectrice de l'Education nationale
LYON 4 CALUIRE



Pascale CREUSEVAULT

ANNEXE : PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT DU POLE RESSOURCES DE LA CIRCONSCRIPTION LYON 4 CALUIRE

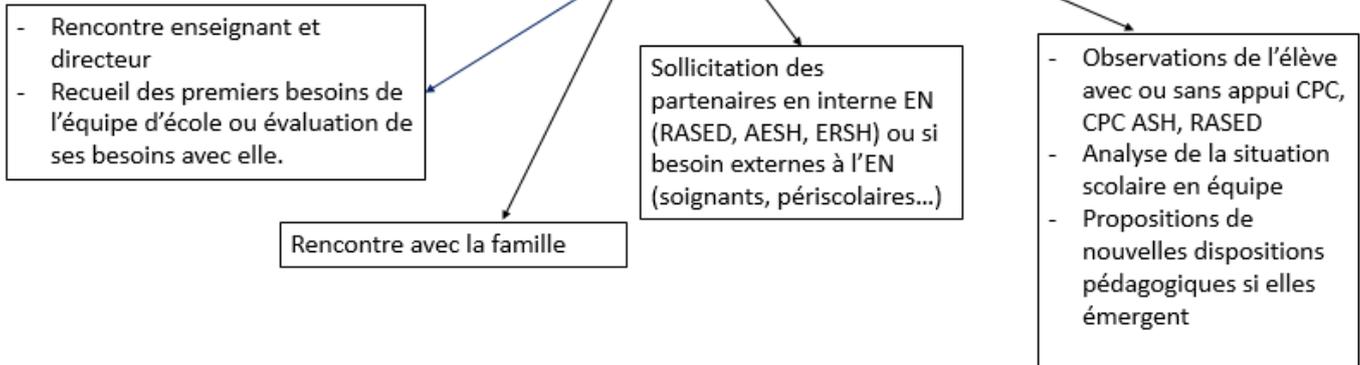


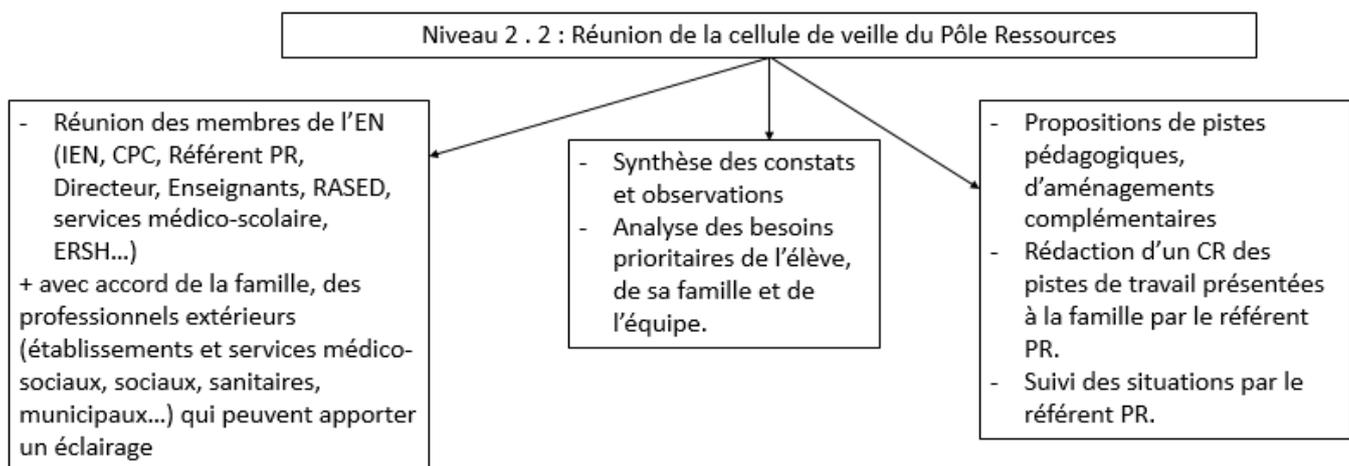
Si - Les aides à l'école sont insuffisantes
 - La communauté scolaire est très perturbée par les comportements de l'élève
 - La situation est fragile ou est bloquée avec la famille

Niveau 2 : A la circonscription - Saisine du Pôle ressources piloté par l'IEN

- Par voie électronique à l'attention de l'enseignant référent Pôle ressources avec copie à l'IEN
 - La famille est informée par l'école de la saisine du Pôle (document écrit remis avec explications orales)

Niveau 2 . 1 : Intervention de l'enseignant référent du pôle mandaté par l'IEN à l'école





Si la situation à l'école ne s'améliore pas : Passage de relais à la cellule ASH de la DSDEN par l'IEN

Niveau 3 : La direction des services départementaux de l'Education nationale – Cellule ASH

